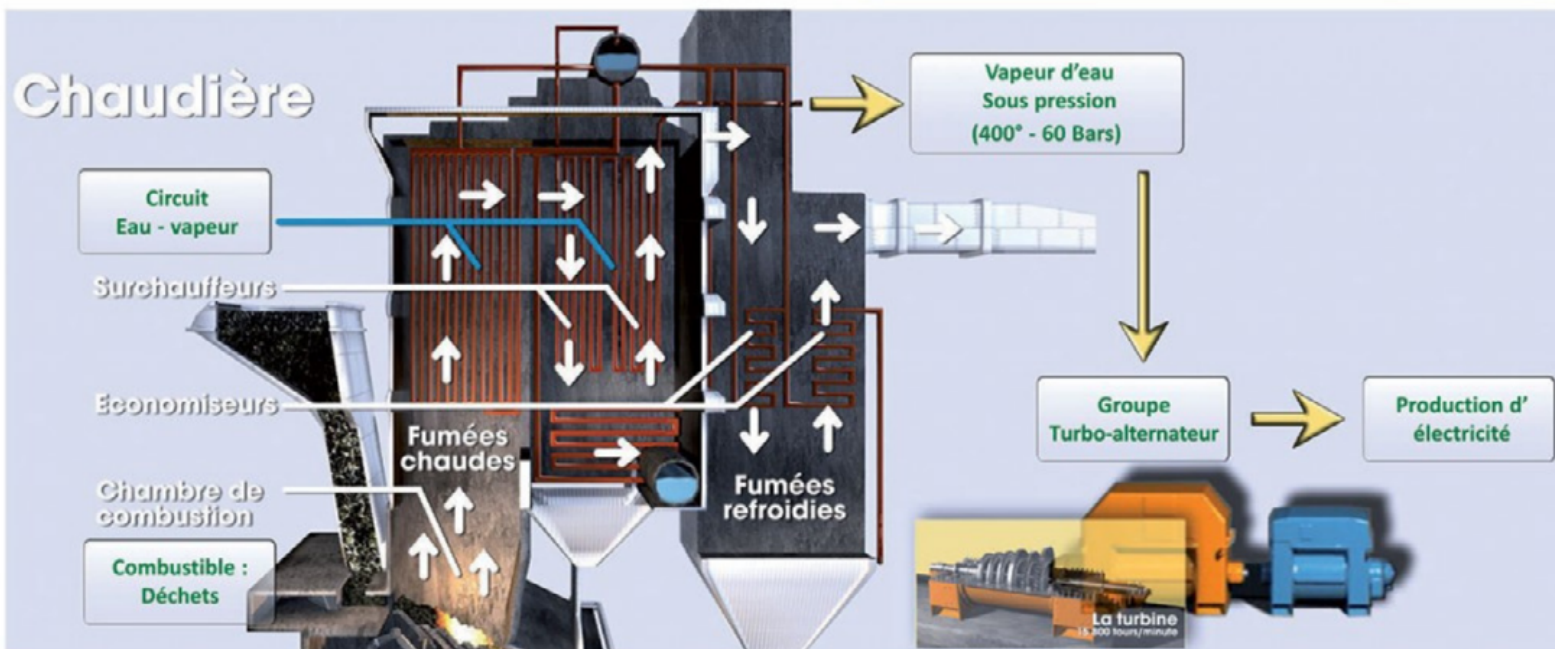


LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

DU DÉCHET À L'ÉNERGIE...



UNE FOIS LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉALISÉE CHEZ LES USAGERS, LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT TRANSPORTÉES À L'UVE DE LASSE.



1. Tous ces déchets sont regroupés **dans une grande fosse**.
2. Ils sont ensuite **enfournés** pour être **brûlés à 1 100°C**.
3. Les **restes solides** restants sont refroidis pour devenir des mâchefers. Ils seront traités ultérieurement dans une unité spécifique pour être ensuite valorisés en sous-couche routière.
4. Quant à la **fumée chaude** issue des fours, elle passe dans des chaudières pleines d'eau afin qu'elle soit transformée **en vapeur**.
5. Une grosse part de la vapeur produite est ensuite utilisée pour produire de **l'électricité**. *70 000 MWh sont produits par an, soit l'équivalent de la ville de Saumur*. 15% est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE, 21% est utilisée pour **chauffer des serres** de tomates situées à proximité de l'usine, le reste étant revendu à EDF.
6. Les restes de fumée traversent des filtres qui retiennent les polluants (principe du filtre à café). Après quelques traitements complémentaires, **l'air traité est rejeté par les cheminées**.

À compter du 1er janvier 2024, toutes les ordures ménagères des habitants des 3RD'Anjou seront valorisés énergétiquement à l'UVE de Lasse.

À propos des 3RD'Anjou : 13 092 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2022 sur l'ensemble du territoire, soit 108kg/an/habitant, contre 247kg/an/habitant pour la moyenne nationale.

Ce ratio relativement inférieur à la moyenne nationale s'explique par un geste de tri ancré depuis de nombreuses années sur le territoire des 3RD'Anjou ainsi qu'à l'existence d'une redevance incitant l'utilisateur à maîtriser au mieux sa production de déchets.

L'astuce des 3R : Ne jetez pas vos biodéchets dans les contenants à ordures ménagères, ils sont constitués principalement d'eau, et ne présentent aucun intérêt à être brûlés.

Déposez-les plutôt dans un composteur. Les biodéchets représentent en moyenne 32% des ordures ménagères, vous diminuerez ainsi d'1/3 votre poubelle ! Les 3RD'Anjou peuvent vous mettre à disposition un composteur en participant à un forum, plus d'informations sur le site internet des 3RD'Anjou : www.3rdanjou.fr

